

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 10 avril 2015

CODEXTER (2015) 3

# COMITE D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

---

## RAPPORT ABRÉGÉ

28<sup>e</sup> Réunion plénière

Strasbourg (France), 8-10 avril 2015

---

Secrétariat de la Division Terrorisme  
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - [www.coe.int/terrorism](http://www.coe.int/terrorism)

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) s'est réuni à Strasbourg du 8 au 10 avril 2015 sous la présidence de M. Nicola PIACENTE (Italie). Le CODEXTER :

### **1. Ouverture de la réunion**

- prend note de l'intervention du Commissaire aux droits de l'homme, M. Nils MUIŽNIEKS, qui a exprimé ses inquiétudes quant au fait de s'assurer que le devoir des Etats de prévenir et de combattre le terrorisme soit soigneusement équilibré avec leur devoir de protéger et de maintenir les droits de l'homme et l'Etat de droit. Le Commissaire aux droits de l'homme a par ailleurs souligné la nécessité de clarté juridique et de précision dans les instruments de droit pénal ;
- prend note des informations communiquées par le Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, M. Ivan KOEDJIKOV, au sujet de sa récente participation aux réunions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de la commission LIBE du Parlement européen au sujet du projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;
- prend note des informations, en date du 7 avril 2015, communiquées par Amnesty International et la Commission internationale de juristes au sujet du projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

- adopte l'ordre du jour ;

### **3. Examen et adoption du projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196)**

- examine et adopte le projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;
- soumet le projet de Protocole additionnel susmentionné au Comité des Ministres pour finalisation et adoption ;
- attire l'attention du Comité des Ministres sur les éventuels avantages que pourrait présenter le fait d'autoriser les États non membres à signer et à ratifier les futurs instruments juridiques contraignants du Conseil de l'Europe selon les modalités prévues par la Convention MEDICRIME (STCE n° 211) et d'autres conventions récentes, tout en reconnaissant pleinement que, dans le cas du présent Protocole additionnel, par souci de cohérence juridique, il est recommandé d'utiliser exactement le même mécanisme pour l'adhésion des États non membres que celui qui est applicable à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;

**4. Examen et adoption du projet de Rapport explicatif au Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196)**

- examine et adopte le projet de Rapport explicatif au projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;
- soumet le projet susmentionné de Rapport explicatif au Comité des Ministres pour examen ;

**5. Divers**

- tiendra sa prochaine réunion à Strasbourg la semaine du 16 novembre 2015.